



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue jeudi le 8 novembre 2018, à 19 heures à l'édifice municipal, à laquelle séance étaient présents et formaient quorum :

Le maire suppléant : Monsieur Réal Emond

Les conseillers (ère) : Madame Marie Claude Boudreault
Monsieur Serge Dion
Monsieur Réjean Tremblay

Étaient absents : Monsieur Donald Perron
Monsieur Jean-Paul Giroux
Madame Julie Brisson

Assiste également à cette séance : Chantale Otis, directrice générale.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 :00 heures, M. le Maire suppléant déclare le quorum et l'ouverture de la séance ordinaire.

L'ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de l'assemblée.
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour.
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2018
- 4.0 Gestion financière et administrative
 - 4.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois d'octobre 2018
 - 4.2 Soumission / Construction de murs- ancienne Scierie/ ADDENDA
 - 4.3 Dépôt de la liste des personnes endettées pour taxes
 - 4.4 Adoption du calendrier des séances pour l'année 2019
 - 4.5 Avis de motion règlement 2018-03 ayant pour objet de déterminer les taux de taxes et des services pour l'exercice financier 2019
 - 4.6 Date pour la séance portant sur le budget 2019 et le programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021
- 5.0 Service des incendies et Sécurité publique
 - 5.1 Demande d'aide financière / Association des pompiers de Longue-Rive
- 6.0 Loisirs et cultures
- 7.0 Aménagement, développement et urbanisme
 - 7.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique relativement au projet de règlement numéro 2018-02
 - 7.2 Adoption second projet de règlement 2018-01 modifiant le règlement de zonage et ses amendements
- 8.0 Aqueduc, égouts, voirie, assainissement des eaux usées
 - 8.3 Mandat Englobe / Mise aux normes des sites de prélèvement-puits d'alimentation en eau souterraine
- 9.0 Correspondances



N° de résolution
ou annotation

**RÉSOLUTION
18-11-3361**

**RÉSOLUTION
18-11-3362**

**RÉSOLUTION
18-11-3363**

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

- 10.0 Affaires nouvelles
 - 10.1 Demande de lumières de rue/ Résidence du 32, route 138
 - 10.2 Autorisation de paiement / BPR Infrastructures
 - 10.3 Modification et remplacement résolution 18-08-3312 / 26, Chemin du Barrage
 - 10.4 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
- 11.0 Période de questions
- 12.0 Levée de l'assemblée

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance et renoncent à sa lecture :

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Claude Boudreault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance, tel que déposé, en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 11 OCTOBRE 2018**

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2018.

**DÉPÔT ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES DU
MOIS D'OCTOBRE 2018**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance des comptes du mois préalablement à la séance;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal prend en considération la liste des comptes à payer pour le 31 octobre 2018 :

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de 94 977.36\$ pour le mois d'octobre 2018, incluant les salaires, les dépenses incompressibles et autorise le paiement des comptes dus;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

QUE le paiement pour les travaux du projet d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'assainissement des eaux usées ainsi que les dépenses pour le projet de la route de contournement au montant de 7 340.55\$ soit autorisé.

QUE la directrice générale et le maire soient autorisés à signer tous les documents afférents.

Contournement et développement domiciliaire	FACTURES	MONTANT
Me Denis Turcotte	03-10-2018 servitude avec HQ	2136.08\$
	Sous-total	2136.08\$

AQUEDUC, ÉGOUT, VOIRIE, ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES		
Évaluations Manicouagan	025318	2299.50\$
SEAO	189977	2597.99\$
Tetra Tech	60587259	306.98\$
	Sous-total	5204.47\$
	TOTAL	7 340.55\$

LISTE DES COMPTES INCOMPRESSIBLES OCTOBRE 2018

2101	Bell Canada	82.56\$
2102	Bell Canada	13.74\$
2103	Bell Canada	162.97\$
2104	Hydro-Québec	267.29\$
2105	Hydro-Québec	349.64\$
2106	Hydro-Québec	87.90\$
2107	Vidéotron	390.87\$
2108	Vidéotron	99.80\$
2109	Hydro-Québec	132.62\$
2110	Hydro-Québec	96.85\$
2111	Hydro-Québec	1 394.98\$
2112	Hydro-Québec	482.71\$
2113	Hydro-Québec	87.90\$
2114	Hydro-Québec	30.54\$
2115	Télus Québec	178.20\$
2116	Vidéotron	390.87\$
2117	Vidéotron	42.96\$
2118	Bell Canada	13.74\$
2119	Hydro-Québec	1 223.20\$
2120	Hydro-Québec	197.36\$
2121	Hydro-Québec	217.67\$
2121	Hydro-Québec	214.11\$
16191	Société canadienne des postes (timbres)	293.20\$
16192	Loisirs St-Paul-du-Nord (contribution financière Comité des quilles)	300.00\$
16193	Gilles Lavoie (frais de déplacement)	730.75\$
16194	Caroline Hovington (frais de déplacement)	28.80\$
16195	Lemay CO INC (urbanisme et zonage)	701.35\$
16228	Ministre des Finances (police/Sureté du Québec)	19 839.50\$
16229	Gilles Lavoie (frais de déplacement)	603.75\$
16230	Gilles Lavoie (frais de déplacement)	603.75\$
16231	Caroline Hovington (dépenses pour le vin et fromage)	27.80\$
16232	Sécuor (remplacement du chèque 16223 (installation de caméra, télésurveillance)	3 810.22\$
16233	Chantale Otis (frais de déplacements)	281.40\$



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

16234	Caroline Hovington (dépenses pour activité du vins et fromages)	287.54\$
16235	Gilles Lavoie (frais de déplacement)	730.75\$
16236	PPS Canada (spectacle pour activité du vins et fromages)	114.98\$
16237	Duchesne Danielle (chanteurs pour activité vins et fromages)	750.00\$
16238	Caroline Hovington (frais déplacement)	38.70\$
	Dépôt jeudi 04 octobre (paies)	7 056.51\$
	Dépôt jeudi 11 octobre (paies)	8 539.63\$
	Dépôt jeudi 18 octobre (paies)	7 767.23\$
	Dépôt jeudi 25 octobre (paies)	7 277.62\$
	TOTAL	65 941.96\$

SOUSSION / CONSTRUCTION DE MURS – ANCIENNE SCIERIE / ADDENDA/ AFFECTATION SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ

ATTENDU QUE suite au contrat accordé à Construction Gérard Murray, un addenda est requis afin de procéder à l'ajout d'une porte de garage 15' X 16' levante avec palan à chaîne à la demande du département des travaux publics ;

IL EST PAR CONSÉQUENT PROPOSÉ PAR Madame Marie-Claude Boudreault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la dépense supplémentaire de 10 874.40\$ plus les taxes applicables pour la modification au contrat avec Construction Gérard Murray pour l'ajout d'une porte de garage dans le projet de construction de murs de l'ancienne usine Kruger.

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES POUR TAXES

**Dépôt de la liste des personnes endettées pour taxes

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

IL EST PAR CONSÉQUENT PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Tremblay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil adopte le calendrier relatif à la tenue des séances ordinaires du conseil pour l'année 2019, lesquelles se tiendront les deuxièmes jeudis de chaque mois à 19h :

**RÉSOLUTION
18-11-3364**

**RÉSOLUTION
18-11-3365**



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

- 10 janvier 2019
- 14 février 2019
- 14 mars 2019
- 11 avril 2019
- 09 mai 2019
- 13 juin 2019
- 04 juillet 2019 (premier jeudi de juillet)
- 22 août 2019 (quatrième jeudi d'août)
- 12 septembre 2019
- 10 octobre 2019
- 14 novembre 2019
- 12 décembre 2019

AVIS DE MOTION

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, je, soussigné, Madame Marie-Claude Boudreault, conseillère de la Municipalité de Longue-Rive, donne avis qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal un règlement no 2018-03 ayant pour objet de déterminer les taux de taxes et des services pour l'exercice financier 2019.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, au plus tard deux jours avant la séance à laquelle il sera adopté, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité remettra copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande. Des copies seront également mises à la disposition du public dès le début de la séance où il sera adopté.

DATE POUR LA SÉANCE PORTANT SUR LE BUDGET 2019 ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2019-2020-2021.

ATTENDU QU'il est requis par la loi de fixer la date de ladite séance par résolution ;

IL EST PAR CONSÉQUENT PROPOSÉ PAR Madame Marie-Claude Boudreault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil fixe la séance extraordinaire prévoyant l'adoption du budget 2019 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2019-2020-2021, le **20 décembre 2018** à 19 heures.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE / ASSOCIATION DES POMPIERS DE LONGUE-RIVE

IL EST PAR CONSÉQUENT PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion

**RÉSOLUTION
18-11-3366**

RÉSOLUTION



N° de résolution
ou annotation

**RÉSOLUTION
18-11-3368**

**RÉSOLUTION
18-11-3369**

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise la somme au montant de 200\$ pour la rencontre annuelle des pompiers de Longue-Rive se tenant en décembre 2018.

***** Dépôt du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique relativement au projet de règlement numéro 2018-01**

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2018-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1998-08 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AUTORISER L'ÉLEVAGE D'ANIMAUX DANS CERTAINES ZONES ET À CERTAINES CONDITIONS, CRÉER LA ZONE 12-1R À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE 12AF ET Y AUTORISER ET RÉGIR UN TERRAIN DE CAMPING AU LAC DES TROIS-MILES, AGRANDIR LA ZONE 26 I À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE 21-H.

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Claude Boudreault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE Le conseil adopte le second projet de règlement 2018-01 modifiant le règlement de zonage numéro 1998-08 et ses amendements afin :

1. D'autoriser l'élevage d'animaux dans certaines zones et à certaines conditions;
2. Créer la zone 12-1 R à même une partie de la zone 12 AF et y autoriser et régir un terrain de camping à même une partie de la zone 12 AF au lac des Trois Miles ;
3. Agrandir la zone 26 I à même une partie de la zone 21 H.

MANDAT ENGLOBE / MISE AUX NORMES DES SITES DE PRÉLÈVEMENT-PUITS D'ALIMENTATION EN EAU SOUTERRAINE

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Tremblay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accorde un mandat à la firme Englobe au montant de 9 300\$ taxes en sus pour la réalisation d'une mise aux normes des sites de prélèvement d'eaux visés tel que requis en vertu de la nouvelle réglementation adoptée par le MDDELCC en juillet 2014, le tout conformément à leur offre de service en date du 10 octobre 2018.

DEMANDE DE LUMIÈRE DE RUE/ RÉSIDENCE DU 32, ROUTE 138

IL EST PAR CONSÉQUENT



**RÉSOLUTION
18-11-3370**
N° de résolution
ou annotation

**RÉSOLUTION
18-11-3371**

**RÉSOLUTION
18-11-3372**

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

**PROPOSÉ PAR Madame Marie-Claude Boudreault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise l'installation d'une lumière de rue sur le poteau existant près de la propriété des résidents du 32, route 138 afin de faciliter le déplacement de l'autobus scolaire dans ce secteur de la municipalité.

AUTORISATION DE PAIEMENT / BPR INFRASTRUCTURES

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Tremblay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le paiement des honoraires au montant de 99 651.87\$ pour la facture 60586338 de la firme BPR infrastructures pour les plans et devis dans le projet d'aqueduc, voirie, égout et assainissement des eaux usées, le tout conditionnel à une vérification par la directrice générale de la validité et des modalités de la facturation.

MODIFICATION ET REMPLACEMENT RÉSOLUTION 18-08-3312 /26, CHEMIN DU BARRAGE

ATTENDU QUE les propriétaires du 26 du Chemin du Barrage désire régulariser leur propriété avant la vente de celle-ci, considérant que le bâtiment empiète dans la marge de recul arrière et qu'à cet effet cela rend le bâtiment dérogoire aux fins de la vente ;

ATTENDU QUE la vente du terrain adjacent appartenant à la municipalité viendrait régulariser la situation ;

ATTENDU QUE le terrain municipal sert actuellement de passage aux voisins en bordure dudit terrain et qu'à ces fins, il est requis qu'une clause dans l'acte de vente y soit consignée afin de leur accorder une servitude de passage, sans frais ni conditions ;

ATTENDU QUE cette servitude doit être de nature perpétuelle et que l'entretien incombera aux utilisateurs ;

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise la vente de l'immeuble (terrain) connu et désigné comme étant le lot trois millions huit cent huit mille trois cent vingt-deux (3 809 322) et portant le nom de Rue des Épinettes, avec la garantie quant aux titres de propriété seulement, l'acheteur achetant le tout à ses risques ;

QUE le Conseil accepte de vendre ledit terrain au prix de 1.60\$ du mètre carré, taxes en sus;



N° de résolution
ou annotation

**RÉSOLUTION
18-11-3372**

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

QU'une clause soit incluse au contrat afin que l'acheteur autorise une servitude permanente aux voisins qui utilise cette rue pour accéder à leur propriété ;

QUE le Conseil procède par la présente résolution à la fermeture de rue.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer tous les documents relatifs à la présente vente.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 : 14, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19 : 20.

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé :

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal déclare la séance close à 19 : 21 heures.

Réal Émond

Je, Réal Émond, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyens présents :14

Réal Émond

Réal Émond, Maire suppléant

Chantale Otis

Chantale Otis, directrice générale
Et secrétaire-trésorière